

Accompagner les parents : réflexion sur les normes de la parentalité

Sarah Dini, Gloria Repond

DANS **REVUE INTERNATIONALE DE L'ÉDUCATION FAMILIALE 2025/1 n° 55**, PAGES 157 À 178
ÉDITIONS **CENTRE DE RECHERCHES ÉDUCATION ET FORMATION (CREF)**

ISSN 1279-7766

DOI 10.3917/rief.055.0157

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-la-revue-internationale-de-l-education-familiale-2025-1-page-157?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Centre de Recherches Éducation et Formation (CREF).

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Accompagner les parents : réflexion sur les normes de la parentalité

Sarah Dini

*Haute École et École supérieure de travail social,
Haute École spécialisée de Suisse occidentale
sarah.dini@hevs.ch*

Gloria Repond

*Haute École et École supérieure de travail social, HES-SO
Haute École spécialisée de Suisse occidentale
gloria.repond@gmail.com*

RÉSUMÉ

Cet article est issu d'une étude sur l'accompagnement à la parentalité dans des structures d'interventions socio-éducatives, où des entretiens entre des parents et des professionnel-le-s ont été enregistrés, puis discutés lors d'entretiens avec les personnes concernées. L'objectif est de comprendre comment est construite et perçue l'intervention professionnelle et de saisir les enjeux que ce soutien comporte en matière de normativité. L'analyse porte sur la manière dont la parentalité est travaillée en lien avec les normes de la parentalité, sous l'angle du soutien social et de l'*empowerment*. Les résultats soulignent un travail de déconstruction et de reconstruction des normes de la parentalité dans la codéfinition des problèmes et des solutions par : 1) un soutien émotionnel et une écoute empathique non jugeante des difficultés parentales favorisant la construction d'un lien de confiance et l'implication active des parents ; 2) un soutien d'estime où le vécu, l'expertise et les compétences parentales sont valorisés ; 3) un soutien informatif et un travail de questionnements permettant de (co)construire des solutions éclairées et de développer les compétences parentales. Il en résulte une démarche réflexive (re)qualifiante pour les parents.

MOTS-CLÉS : compétences parentales, accompagnement à la parentalité, *empowerment*, soutien social, normes

Supporting parents: Examining parenting norms

This article is based on a study on parenting support within socio-educational intervention organizations, where parent-professional interviews were recorded and later discussed with the individuals involved. The objective is to understand how professional intervention is constructed and perceived, as well as the issues of normativity relating to it. The analysis focuses on how parenting is addressed in relation to parenting norms, from the perspective of social support and empowerment. The results highlight a process of deconstructing and reconstructing parenting norms through the co-definition of problems and solutions via: 1) emotional support and a non-judgmental empathetic approach to parental difficulties, fostering trust and active parental involvement; 2) self-worth support, where parental experiences, expertise, and skills are valued; 3) informational support and a questioning approach that enable the (co-)construction of informed solutions and the development of parenting skills. This leads to a reflective and (re)empowering process for parents.

KEYWORDS: parental skills, parental support, empowerment, social support, norms

Acompañar a padres y madres: Reflexión sobre las normas de la parentalidad

Este artículo se basa en un estudio sobre el acompañamiento a la parentalidad en estructuras de intervención socioeducativa, donde se grabaron entrevistas entre padres y profesionales, que posteriormente fueron analizadas con las personas involucradas. El objetivo es comprender cómo se construye y se percibe la intervención profesional, así como los desafíos normativos que implica este apoyo. El análisis se centra en la manera en que se trabaja la parentalidad en relación con las normas de la parentalidad, desde la perspectiva del apoyo social y el empoderamiento. Los resultados destacan un proceso de deconstrucción y reconstrucción de las normas de la parentalidad a través de la codefinición de los problemas y soluciones, a partir de las siguientes medidas: 1) apoyo emocional y una escucha empática y sin juicios de las dificultades parentales, lo que favorece la construcción de un vínculo de confianza y la implicación activa de los padres; 2) apoyo en la autoestima, donde se valoran las experiencias, el conocimiento especializado y las competencias parentales; 3) apoyo informativo y trabajo basado en la formulación de preguntas que permite construir (en conjunto) soluciones informadas y desarrollar las competencias parentales. El resultado de todo esto es un proceso reflexivo y (re)valorizador para los padres.

PALABRAS CLAVE: competencias parentales, acompañamiento a la parentalidad, empoderamiento, apoyo social, normas

Introduction

En Europe, depuis le début des années 2000, la parentalité fait l'objet de dispositifs d'intervention afin de favoriser le bon développement des enfants en soutenant l'action parentale (Modak *et al.*, 2017 ; Neyrand, 2022). L'idée sous-jacente, mise en évidence par les travaux en (neuro)psychologie de l'enfant, est que la qualité de la relation parents-enfant et des pratiques éducatives impacte le développement de ce dernier (Guedeney *et al.*, 2010). Ainsi, encourager une relation parents-enfant et des pratiques parentales positives représente un levier important pour protéger l'enfant et l'adulte qu'il deviendra et, par la même occasion, la société dans son ensemble. C'est donc au nom de l'intérêt de l'enfant et dans une optique de prévention de problèmes de santé publique que l'intervention professionnelle s'immisce dans la sphère privée. Cette intervention revêt une multiplicité de formes d'action, regroupées sous le terme générique de « soutien à la parentalité » (Hamel et Lemoine, 2012). Dans le champ de l'action politique et sociale, l'objectif de ce soutien consiste non seulement à protéger les enfants de mauvais traitements, mais également à accompagner les parents, en soutenant ces derniers dans leurs pratiques éducatives (Martin *et al.*, 2017).

En Suisse, le soutien aux familles représente un champ d'action prioritaire en matière de politique familiale. Il y est question de mobiliser le potentiel des familles et de développer leurs capacités à accomplir leurs tâches et à mener une vie autonome (Stutz *et al.*, 2016). Pour agir dans une optique de promotion de la santé et de prévention des problèmes psychosociaux, des programmes tels que les pratiques parentales positives « Triple P » (Sanders, 1999) ou « L'éducation donne de la force¹ » ont été mis en place, ainsi que des interventions professionnelles d'aide aux parents. Le but de ces dispositifs est d'informer, de former et d'accompagner les parents, afin de développer leurs compétences parentales. Ces compétences recouvrent des dimensions à la fois affectives, relationnelles et éducatives (Sellenet, 2023).

Dans cet article, nous nous intéresserons aux interventions socio-éducatives d'aide aux parents effectuées par des professionnel·le·s du

1. Mis en place par l'association « Formation des parents CH ».

travail social et au développement des compétences parentales. Dans une étude menée à la HESTS de la HES-SO Valais-Wallis², nous nous sommes intéressées aux processus à l'œuvre lors d'entretiens entre parents et professionnel-le-s du champ social. Notre intérêt s'est porté sur la manière dont est construite et perçue l'intervention professionnelle par les personnes concernées, ainsi que sur les enjeux qu'elle comporte, car, dans la pratique du travail social, le soutien à la parentalité soulève des questionnements quant à la manière de concilier protection de l'enfant et soutien des parents et aux dérives normatives de la « bonne parentalité ».

1. L'accompagnement des parents dans le champ social : s'affranchir d'un contrôle normatif de la parentalité

En 2006, le Conseil de l'Europe a élaboré des recommandations pour guider la pratique professionnelle de soutien à la parentalité. Dans ce cadre, les professionnel-le-s sont invité-e-s à préciser aux parents quels sont les comportements éducatifs positifs à adopter pour respecter les besoins des enfants, tout en adoptant une posture non jugeante, non stigmatisante et favorisant le développement de la confiance en soi et des compétences parentales. Il s'agit ainsi d'encourager une parentalité dite « positive », à savoir une parentalité au service du bien-être et de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Toutefois, la définition concrète des attitudes à adopter au quotidien ne fait pas consensus dans la littérature scientifique et est encore en mouvement (Daly, 2007). Plus problématique encore pour Catherine Sellenet (2023), en cherchant à définir un parent « compétent », la parentalité positive en vient à peindre le portrait d'un parent parfait, qui, dans les faits, est anxiogène et inaccessible. Être un « bon » parent est devenu un véritable métier à apprendre, exigeant des compétences affectives, éducatives et économiques (Miano, 2019). Cela sous-entend l'acquisition de savoirs sur le développement de l'enfant, l'application de principes éducatifs et le développement d'aptitudes affectives et émotionnelles (Daly, 2007 ; Sellenet, 2023).

2. Dini, S. et Repond, G., (2024). *Le développement du pouvoir d'agir dans les pratiques d'accompagnement à la parentalité*. Recherche financée par la commission scientifique du domaine « Travail social », HES-SO.

Les dispositifs de soutien à la parentalité risquent alors de diriger l'action parentale en faisant intérioriser des normes d'éducation et de « bonnes parentalité » *via* l'intervention professionnelle (Neyrand, 2022). Cela peut entraîner un processus de stigmatisation et de contrôle de la relation éducative (Martin *et al.*, 2017 ; Modak *et al.*, 2017), *via* un processus d'évaluation des compétences et incomptérences parentales (Miron et Tochon, 2004 ; Sellenet, 2023). En conséquence, les parents sont évalués sur leurs compétences et (sur-) responsabilisés quant au devenir des enfants, leurs difficultés étant décontextualisées (Bachmann *et al.*, 2016 ; Martin, 2021). En définitive, cette vision de la fonction parentale comme étant associée à un processus d'apprentissage et d'acquisition de compétences et de « bonnes » pratiques parentales sous-tend des logiques de contrôle et de normativité (Miano, 2019 ; Neyrand, 2022).

Par ailleurs, soutenir les parents se complexifie lorsque le bien-être de l'enfant semble compromis, car comment soutenir un parent dont les pratiques éducatives semblent aller à l'encontre du bien-être de son enfant ? L'intervention professionnelle peut alors, au nom de l'intérêt supérieur de l'enfant, devenir davantage contraignante et directive. Ainsi, soutenir la parentalité en travail social contient deux logiques pouvant entrer en contradiction : celle de l'évaluation des risques pour l'enfant et celle du soutien des parents dans une optique de valorisation, d'autonomisation, d'émancipation et de développement des compétences (Déchaux et Le Pape, 2021 ; Martin *et al.*, 2017 ; Modak *et al.*, 2017).

Pour éviter cette normativité et ce contrôle, des auteurs et autrices de l'approche sociologique (Lamboy, 2009) préconisent d'adopter une posture d'accompagnement, caractérisée par l'écoute et l'encadrement, pour sortir d'une logique de prise en charge où l'on travaille *sur* les familles au profit d'une logique de prise en compte où l'on travaille *avec* elles (Karsz, 2004 ; Sellenet, 2008). Le principe consiste à sortir du rôle de spécialiste qui propose des solutions en vue de se rapprocher d'une norme pour endosser celui de partenaire des familles les accompagnant dans la recherche de leurs propres solutions aux questions qu'elles se posent. Il s'agit d'adopter une approche réflexive et compréhensive des difficultés concrètes de chaque parent (Bertoni *et al.*, 2020) et d'aider ce dernier à trouver ses propres réponses, celles adaptées à sa situation unique et subjective (Miano,

2019). Selon ces auteurs et autrices, cela favorise l’implication active des parents et permet d’éviter un sentiment de stigmatisation. Cette posture d’accompagnement fait écho à un autre concept très utilisé en travail social : celui de l’*empowerment* ou développement du pouvoir d’agir (DPA).

2. L’empowerment et le développement d’un sentiment de compétence parentale

L’*empowerment* traduit une volonté de redonner aux personnes du pouvoir et du contrôle sur leur vie (Le Bossé, 2003). Traduit en français par les termes « appropriation » ou « expérience qualifiante », l’*empowerment*, dans le champ de la parentalité, consiste à travailler sur les compétences parentales permettant de répondre aux problèmes rencontrés et identifiés par chaque famille et de développer un sentiment de contrôle sur les actions que les parents posent (Miron et Tochon, 2004). L’*empowerment* vise le développement, chez les parents, d’un sentiment de « pouvoir agir » sur leur environnement et sur eux-mêmes (Le Bossé, 2003).

Selon Yann Le Bossé (2003), l’approche du DPA, issue de l’*empowerment*, permet d’échapper à une vision normative des compétences parentales : elle aide les familles à s’affranchir de leur souffrance et de l’importante pression sous-tendue par le terme « parentalité ». En effet, le DPA permet le développement d’un sentiment de maîtrise chez les personnes (Vallerie, 2012) en les impliquant dans la définition des problèmes et des solutions dans leur contexte concret, et en faisant prendre conscience des compétences acquises au cours du processus d’*empowerment* (Le Bossé, 2003). Le DPA représente un cadre conceptuel intéressant pour l’intervention dans le champ de la parentalité (Girard *et al.*, 2014) : le principe est de coconstruire l’intervention avec les parents dans une relation partenariale, en les considérant comme experts de leur situation et acteurs du changement, en écoutant leurs besoins et en coconstruisant avec eux le changement, leur environnement et leur réseau social. Chaque professionnel-le est considéré-e comme une personne-ressource pour soutenir les parents dans la réalisation du changement et pour potentialiser leurs compétences en points forts, afin de les autonomiser et d’augmenter leur sentiment de compétence et leur capacité à évaluer

le bien-fondé de leurs actions (Sellenet, 2012). Il s'agit aussi d'aller rechercher les ressources au sein de la famille et/ou dans son entourage social (Boutanquois *et al.*, 2014).

Ce travail sur les ressources peut être analysé sous l'angle du soutien social, qui serait également lié au développement du sentiment de compétence parentale (Razurel *et al.*, 2011). Le soutien social fait référence aux ressources vers lesquelles une personne peut se tourner lors d'une situation stressante (Bruchon-Schweitzer, 2002). Dans ce cadre, le but des interventions professionnelles est d'activer les ressources d'un individu pour diminuer l'aspect stressant d'une situation et augmenter ses stratégies de résolution de problèmes (ou stratégies de *coping*). Le soutien social se décline sous quatre formes : le soutien émotionnel, qui apporte un sentiment de détente, de réassurance, de protection, de réconfort et d'amour ; le soutien d'estime, qui permet de rassurer une personne sur ses compétences et sa valeur, de raffermir la confiance en soi ; le soutien informatif, qui dispense des conseils, des suggestions, des apports de connaissances, des informations et des aides à la décision ; et le soutien pratique, qui consiste à donner de l'argent, des biens matériels et à rendre des services. Cette approche distingue le soutien social reçu, à savoir le soutien dispensé par les professionnel·le·s, et le soutien social perçu par les parents, à savoir la perception et la satisfaction de ces derniers quant à l'aide disponible et apportée.

3. Méthodologie

Dans notre étude, nous avons analysé l'accompagnement professionnel lors d'entretiens entre parents et professionnel·le·s, sous l'angle de l'*empowerment*/DPA et du soutien social. La focale a été mise sur le soutien reçu et le soutien perçu. Nous avons également étudié comment sont (co)construites les solutions et comment sont développées les compétences parentales dans ces entretiens.

Pour ce faire, nous avons utilisé la méthodologie suivante : des entretiens entre des parents et des professionnels·le·s ont été enregistrés³, puis retranscrits sous forme de verbatims. Chaque verbatim a ensuite

3. Ces entretiens ont été enregistrés par les professionnel·le·s avec l'accord des parents et en l'absence de l'équipe de recherche.

servi de base pour effectuer un entretien d'explicitation avec chaque professionnel-le concerné-e, d'une part, et un entretien semi-dirigé avec le parent (ou couple) d'autre part. Nous avons choisi l'entretien d'explicitation avec les professionnel-le-s, car ce type d'entretien questionne non pas le « pourquoi » mais le « comment » dans l'intervention, le but étant de mettre en mots la part implicite dans la réalisation de l'action concrète (Vermersch, 2010). Les professionnel-le-s sont ainsi invité-e-s à se replonger dans l'intervention concrète grâce au verbatim et à verbaliser son vécu et ses intentions d'action de soutien. Quant à l'entretien semi-dirigé effectué en parallèle avec chaque parent concerné, il a permis de recueillir le vécu en matière de soutien social perçu, notamment de voir quels soutiens sont ou non aidants/satisfaisants pour lui.

En matière d'échantillonnage, nous avons sélectionné des professionnel-le-s du champ social travaillant dans des structures ayant pour objectif de soutenir la parentalité en difficulté et de prévenir les problèmes sociaux par l'écoute et le renforcement des liens. Les situations familiales traitées dans ces structures présentent une grande diversité en matière de milieux socioculturels, des configurations familiales ou encore d'âge des enfants (allant de la petite enfance à l'adolescence). Dès lors, les parents concernés par l'étude ont également des profils hétérogènes avec des problématiques variées, une réalité complexe avec laquelle les professionnel-le-s du champ social sont amené-e-s à travailler. Au total, huit entretiens ont été enregistrés et analysés dans cinq structures d'aide aux parents, dans deux cantons suisses⁴. Le même nombre d'entretiens de recherche a été effectué auprès des personnes concernées, à savoir huit entretiens d'explicitation avec les professionnel-le-s (sept femmes et un homme) et huit entretiens semi-dirigés avec dix parents (six mères et deux couples). L'échantillon et les entretiens enregistrés sont précisés dans le tableau suivant⁵.

4. Les personnes interrogées sont réparties de manière globalement équivalente entre les structures.

5. Pour des raisons d'anonymat, les fonctions des professionnel-le-s et les types de structures ne sont pas précisés.

Tableau 1. Échantillon des personnes interrogées

	Situations d'entretien	Âge enfant(s)	Parent(s)	Professionnel-le-s
1	Tensions couple-famille	8 mois, 3 ans	Mère 1 Père 1	Professionnelle 1
2	Reconnaissance paternité et pensions, famille monoparentale, liens dans la fratrie	4 mois, 14 ans, 17 ans	Mère 2	Professionnelle 2
3	Aide financière, demande AI, accouchement à domicile	10 mois, 6 ans	Mère 3 Père 3	Professionnelle 3
4	Aides financières, arrêt de travail et garde des enfants	Grossesse, 2 ans, 7 ans, 14 ans et 19 ans	Mère 4	Professionnelle 4
5	Problèmes pour poser les limites, difficultés relation mère-enfant, absentéisme scolaire, famille monoparentale	13 ans	Mère 5	Professionnel 5
6	Tensions dans le couple, organisation familiale	1 mois	Mère 6	Professionnelle 6
7	Développement psychosexuel de l'enfant et comportements problématiques	11 ans	Mère 7 Père 7	Professionnelle 7
8	Difficulté relationnelle parent-enfant, comportement agressif de l'enfant, famille monoparentale	17 ans	Mère 8	Professionnelle 8

Le croisement des perspectives des parents et des professionnel-le-s a permis de mettre en évidence le soutien social reçu et perçu, en questionnant à la fois le contenu du soutien et la posture d'accompagnement. Différents questionnements ont guidé notre analyse : comment et sur quoi s'effectuent les échanges ? Comment les solutions émergent-elles ? Dans quelle mesure les parents sont actifs ou encouragés à l'être dans la définition des problèmes et des solutions ? Quels aspects normatifs sont abordés et comment sont-ils travaillés ? Quelles compétences parentales sont développées et comment ? Quels soutiens sont apportés par les professionnel-le-s et appréciés par les parents ? Il est à noter que, pour identifier les types de soutien social, nous nous sommes inspirées des codes proposés par Cutrona et Suhr (1992), une des rares échelles existantes en matière de comportements de soutien social (voir tableau 2).

Tableau 2. Brèves définitions des codes de comportements de soutien social inspirées de Cutrona and Suhr (1992 ; traduction libre)

Type de soutien social	Objectif de la communication
Informatif 1. Suggestion/conseil 2. Référence 3. Évaluation de la situation 4. Enseignement	1. Propose des idées et suggère des actions 2. Réfère la personne à une autre source d'aide 3. Réévalue ou redéfinit la situation 4. Fournit des informations détaillées, des faits ou des nouvelles informations sur la situation ou sur les compétences nécessaires pour faire face à la situation
Pratique 1. Prêt 2. Tâche directe 3. Tâche indirecte 4. Participation active 5. Volonté d'aide	1. Offre de prêt à la personne (y compris de l'argent) 2. Offre d'effectuer une tâche directement liée à la difficulté de la personne/source de stress pour la personne 3. Offre de prendre en charge une ou plusieurs responsabilités de la personne sous stress 4. Offre de participer avec la personne aux démarches sources de stress 5. Exprime la volonté d'aider
Estime 1. Compliment 2. Validation 3. Déculpabilisation	1. Dit des choses positives sur la personne ou souligne ses capacités 2. Exprime son accord avec le point de vue de la personne sur sa situation 3. Tente d'atténuer le sentiment de culpabilité de la personne à l'égard de la situation
Émotionnel 1. Relation 2. Marques physiques d'affection 3. Confidentialité 4. Sympathie 5. Écoute 6. Compréhension/ empathie 7. Encouragement 8. Prières	1. Souligne l'importance de la proximité et de l'amour dans la relation avec la personne 2. Propose un contact physique (poignées de main, main sur l'épaule) 3. Promet de garder secret le problème de la personne 4. Exprime de la tristesse ou des regrets à l'égard de la situation ou de la détresse de la personne 5. Donne des commentaires attentifs à ce qu'exprime la personne 6. Exprime de la compréhension au sujet de la situation ou se dévoile au sujet d'une situation personnelle pour signifier sa compréhension 7. Donne de l'espérance et de la confiance à la personne 8. Prie avec la personne

4. Résultats

Les résultats présentés ci-dessous se focalisent sur la construction de l'intervention, l'émergence des solutions et la manière dont les aspects normatifs de la parentalité sont traités dans le soutien social donné et perçu.

4.1. Créer et maintenir le lien en créant un espace sécurisant pour les parents

4.1.1. L'écoute active non jugeante

Parents et professionnel-le-s sont unanimes : les parents ont besoin avant toute chose d'un espace d'écoute active non jugeante et empathique, grâce à un soutien émotionnel. Cela favorise la construction d'un lien de confiance permettant aux parents de parler ouvertement de leurs difficultés. Créer et maintenir ce lien de confiance au fil des séances représente une condition *sine qua non* pour travailler sur un sujet aussi délicat que la parentalité.

Pour ce faire, les professionnel-le-s disent adopter une posture humble et compréhensive dans l'attention portée aux difficultés parentales :

Arriver dans une position qui soit non jugeante, qui soit respectueuse de là où on va, là où ils en sont, tout ce qu'ils ont mis en place, de leurs ressources, de leurs difficultés... pour que l'on puisse peut-être bosser avec eux (professionnel 5).

Avec cette posture, le vécu des parents est questionné, tout en respectant le rythme de ces derniers, afin de cerner la situation concrète et les difficultés dans leur contexte :

J'ai besoin de me représenter un petit peu ce qui se passe pour eux, donc je vais parfois poser une petite question qui va m'aider à ce qu'ils décrivent plus... Je laisse beaucoup les gens parler... Après l'entretien, je note des choses, peut-être que j'ai pas pu aborder... Je vais y revenir d'une manière ou d'une autre, mais on va les laisser aller à leur rythme à quelque part (professionnelle 1).

Pour les parents, cette écoute empathique et ce soutien émotionnel sont très précieux. Cela les encourage à se confier sur des sujets parfois sensibles, à être authentiques face à une personne neutre et non jugeante et à travailler sur leurs difficultés : « *Rien qu'une oreille qui t'écoute et qui ne te juge pas... Ça fait du bien, en fait, de pouvoir parler... Je me sens compris, écouté, et pis, ça donne envie justement d'aller* » (père 1).

4.1.2. La « normalisation » des difficultés de la parentalité

Mais cet espace d'écoute sécurisant permet également d'offrir aux parents un soutien d'estime par une démystification de la parentalité. En effet, les parents relèvent leur satisfaction de se sentir validés dans leur vécu, légitimes dans leurs ressentis, rassurés de vivre des difficultés ou d'effectuer des actions considérées comme « normales ». De leur côté, les professionnel-le-s insistent également sur le fait de signifier aux parents que le doute, la fatigue, la culpabilité, le fait de se sentir démunis ou encore de commettre des erreurs font partie de la parentalité : « *C'est de mettre en évidence que c'est normal de douter, que de pas savoir exactement tout le temps, c'est normal, et puis, ce n'est pas grave... de dédramatiser un petit peu* » (professionnel 5).

La parentalité idéale, prônée dans certains livres ou imaginée par les parents, est ainsi déconstruite par les professionnel-le-s, qui se mettent en résonance avec le vécu difficile des parents. Cette normalisation des difficultés et du vécu parental procure un soutien émotionnel qui contribue à la construction et au maintien du lien de confiance avec les parents. L'espace sécurisant favorise ainsi l'implication active des parents dans la définition des difficultés concrètes. Dans cette phase d'écoute des besoins, un premier travail sur les normes de la parentalité est effectué par une démystification de cette dernière et par la normalisation des difficultés, *via* un soutien émotionnel et d'estime.

4.2. (Co)construire des solutions éclairées et concrètes

Dans les entretiens, nous avons observé plusieurs variations dans la collaboration entre les parents et les professionnel-le-s pour élaborer les solutions.

4.2.1. La coconstruction partenariale

La collaboration peut prendre la forme d'un travail d'équipe, où les parents sont, et se sentent, encouragés et guidés dans leur réflexion pour trouver des stratégies grâce aux questionnements des professionnel-le-s sur leurs situations concrètes et sur les solutions envisageables. Par exemple, un père compare une professionnelle à une cheffe d'orchestre qui amène un fil conducteur dans ce qu'il considère être un travail de groupe (père 1). Selon lui, la professionnelle l'aide à trouver les solutions au lieu de les lui apporter. Une mère souligne également cette complémentarité avec une professionnelle :

Elle va me mettre sur une petite piste, et je cherche après de moi-même aussi. Du coup, ça aide, et pis, en même temps de valider les choses que j'entreprends, ça peut aussi aider... Elle me donne des solutions, mais, moi, je dois aussi en trouver moi-même (mère 2).

Dans cette collaboration de type partenarial, les parents estiment important et apprécient d'être en relation égalitaire et horizontale avec les professionnel·le·s, tout en recherchant leur expertise sur une variété de sujets. En effet, les parents attendent des apports de connaissances afin d'avoir un nouvel éclairage sur leur situation et de pouvoir prendre des décisions en toute connaissance de cause. Dans les entretiens enregistrés, les professionnel·le·s apportent un soutien informatif en partageant leurs connaissances sur les besoins affectifs et éducatifs de l'enfant, sur son développement, sur les droits et devoirs des parents, sur les démarches administratives possibles (allocations familiales, reconnaissance de paternité, droits au chômage, lois) ou encore sur le réseau de soutien mobilisable. Ce soutien informatif est apprécié par les parents, car il permet d'apporter des informations ou des repères utiles pour ouvrir de nouvelles pistes de réflexion.

4.2.2. La confrontation douce

Ce type de collaboration peut notamment apparaître lorsque les informations concernant les besoins des enfants sont sujettes à des divergences entre parents et professionnel·le·s, ce qui sous-tend une question de confrontation de valeurs et de normes. Cela est particulièrement saillant lorsque les thématiques touchent au bien-être et à la sécurité de l'enfant. Une professionnelle se questionne sur cette confrontation de valeurs :

J'ai certaines mamans qui laissent leur enfant seul, et pis, moi, je suis là : « C'est correct, c'est pas correct ? » Je suis court-circuitée avec mes valeurs... Je vais quand même avoir besoin de baliser pour me rassurer... Mais, après, de nouveau, qu'est-ce qui est juste ? (professionnelle 2).

Ainsi, lorsqu'un sujet abordé en entretien par les parents touche à la protection de l'enfant, les professionnel·le·s les font réfléchir sur ce qui est acceptable ou non et sur ce qui pourrait être mis en place. Une professionnelle explique :

J'essaie plutôt de voir comment ils pourraient faire autrement... de voir comment ils réfléchissent à la situation et comment ils peuvent trouver eux-mêmes un peu des solutions... J'essaie de valoriser ce qui se fait, mais, en même temps, il y a des choses qui ne vont pas, clairement, et comment

faire pour que ça change finalement. C'est pas de dire : « Faut faire comme ça » (professionnelle 2).

Dans les entretiens enregistrés, cette confrontation douce apparaît lorsqu'il est question, par exemple, d'éviter la parentification de l'enfant en lui donnant trop de responsabilités, de ne pas le mêler aux prises de décisions importantes ou encore de ne pas tolérer les actes violents ou pouvant mettre en danger l'enfant. Dans ces différents cas de figure, plusieurs professionnel-le-s disent déconstruire, sans jugement, les normes parentales en questionnant ces dernières, en prêtant attention à soutenir les parents et à maintenir le lien. Toutefois, dans des situations où des inquiétudes émergent concernant le bien-être de l'enfant, le travail de coconstruction se complexifie, et l'accompagnement professionnel devient plus directif, en se centrant sur les besoins de l'enfant et en questionnant les parents, comme en témoigne cette professionnelle :

Je peux dire : « Voilà, il y a des possibilités de faire comme ça... Ça ne va pas de faire comme ça, parce que c'est dangereux pour le bébé, et on va être inquiets. » Des fois, on est un peu plus dans quelque chose de dirigé (professionnelle 6).

Du côté des parents, certains expriment leurs difficultés à être confrontés, en relevant toutefois que la qualité de la relation avec la professionnelle ou le professionnel permet d'accepter plus facilement cette confrontation :

Quand elle pointe des sujets négatifs, c'est bon à prendre... Elle le fait avec légèreté et elle t'accable pas... Tu te sens compris, écouté... C'est un peu plus dur à entendre, quelques sujets, mais elle le fait tellement bien que tu acceptes (père 1).

Le fait de ne pas se sentir jugé est important pour les parents :

Je sais que, des fois, je mérite d'être un peu secouée... Je lui réponds avec de l'humour : « Là, j'ai l'impression que vous êtes un petit peu dure » (tires). Mais, je le vis pas mal du tout, parce que c'est jamais à des... moments où j'ai l'impression que c'est un jugement qui est porté sur mon ressenti (mère 6).

4.2.3. La suggestion d'actions

Les professionnels-le-s disent éviter autant que possible de prodiguer des conseils aux parents, afin que ces derniers développent des compétences en matière de résolution de problèmes. Il est également préférable d'éviter de faire à leur place, et ce, bien qu'un soutien pratique

puisse être donné de temps à autre, comme des appels téléphoniques dans le réseau ou une aide à la rédaction de courriers.

Toutefois, un besoin d'être conseillé sur les actions à entreprendre est perçu chez certains parents. Dès lors, les professionnel·le·s offrent un soutien informatif en suggérant des actions, tout en laissant le choix aux parents et en les questionnant sur comment ils pourraient agir. En effet, ces derniers sont encouragés à réfléchir à ce qu'ils font, pourquoi et comment, pour leur laisser « *la responsabilité d'amener du changement et de faire les choix qui sont importants pour eux* » (professionnel 5). Une mère explique d'ailleurs avoir éprouvé des difficultés à être questionnée, mais que cela l'a incitée à réfléchir à une solution et à participer activement (mère 5). D'autres parents expliquent que, pour eux, les suggestions d'actions ont permis d'ouvrir des pistes de réflexion et d'actions parmi lesquelles ils ont pu choisir ce qui faisait sens pour eux.

En somme, dans les différents types de collaboration décrits, les parents sont encouragés à participer le plus activement possible à l'émergence de solutions, et ce, afin de ne pas entrer dans des prescriptions normatives et de les encourager à effectuer un travail réflexif pour garantir le bien-être de l'enfant. Cela favorise le développement du pouvoir d'agir des parents.

4.3. Raffermir le sentiment de compétence et de confiance en soi chez les parents

Un dernier aspect de l'accompagnement professionnel est relevé dans les entretiens : faire en sorte que les parents gagnent en confiance, notamment en s'émancipant des normes de la « bonne parentalité ». Cette prise de confiance s'opère de plusieurs manières.

4.3.1. La validation d'être un « bon parent »

Les professionnel·le·s disent percevoir chez les parents un besoin de réassurance et de validation de leurs choix d'actions, autrement dit de soutien émotionnel et d'estime. En effet, les parents tendent à rechercher à être validés en tant que « bons parents » auprès d'une personne neutre et professionnelle. Certains expriment un besoin de rapport à la norme et de validation d'une personne formée, pour avoir des repères sur ce que doit être un « bon parent » et sur ce qu'il convient de faire ou non :

Elle s'exprime aussi en disant pour elle si c'est juste ou pas... vu qu'elle s'y connaît quand même un peu, vu qu'elle a fait... des formations qui sont quand même élevées. Donc, c'est toujours des conseils qui sont bienvenus (mère 3).

Se sentir validée... oui, ça fait toujours plaisir... Je sens qu'il y a des moments quand même, où je me sens une bonne mère (mère 5).

Une professionnelle relève ce besoin de soutien d'estime, ainsi que la tension normative qui en découle : « *Elle avait peut-être besoin de validation pour dire « mais je suis une bonne maman »... Mais j'aime pas ce mot « bonne maman »* » (professionnelle 2). Or, les professionnel-le-s relèvent l'importance de dissocier le « bon parent » du « parent parfait » qui ne commet jamais d'erreurs. Cela permet de questionner le rôle du parent et de sortir les parents d'une tendance à se dévaloriser. Par exemple, lors d'un entretien enregistré, une professionnelle encourage un travail de réflexion et une prise de position sur la représentation du parent devant tout contrôler par des reformulations des propos des parents et des questionnements :

Il faut être un peu infailible comme ça, penser à tout. Vous avez cette impression ? De devoir penser à tout... Comme quoi, les enfants, et tout ce qu'il y a autour, tout ce à quoi il faut penser, et ben, c'est épuisant aussi. On s'oublie, vous dites (professionnelle 1).

Dans ce contexte, la professionnelle explique vouloir légitimer le droit à l'erreur et au lâcher prise.

Ainsi, l'accompagnement professionnel a également pour but de favoriser un processus de prise de confiance en soi, les parents étant validés comme étant de « bons parents », à savoir des parents qui s'inquiètent, se remettent en question, tentent des actions et font de leur mieux pour l'enfant. En effet, les professionnel-le-s disent chercher à faire prendre conscience aux parents de ce qui fonctionne déjà, à valoriser les stratégies mises en place et à leur faire reprendre confiance en leurs compétences et en leur jugement. Dans les entretiens enregistrés, les ressentis et les actions parentales sont verbalisés par les professionnel-le-s : « *Vous cherchez les infos, vous avez complètement raison* » (professionnelle 2) ; « *comment est-ce que vous vous faites confiance ? Quand vous ressentez quelque chose, qu'est-ce que vous en faites ? Parce que vous ressentez juste, madame* » (professionnel 5). Le but est d'émanciper les parents du souhait d'être un parent parfait et de leur faire reprendre confiance en eux.

4.3.2. La conscientisation des compétences acquises

Pour les professionnel·le·s, une autre manière d'augmenter la confiance en soi des parents est de conscientiser les compétences acquises durant leur parcours et au fil des entretiens : « *C'est lui redonner confiance en ses compétences : c'est de la rassurer... qu'elle perde pas de vue le chemin qu'elle a parcouru* » (professionnelle 8). Pour ce faire, les progrès des parents sont verbalisés, et leur vécu émotionnel est questionné pour favoriser une prise de recul, un travail de réflexion et un processus de conscientisation des compétences développées pour répondre aux besoins de l'enfant :

Ça va être plus de valider les compétences, de dire : « Ben voilà, ça, vous faites bien. Ça, ça fonctionne, utilisez-le. Comment vous pouvez l'utiliser dans votre contexte dans d'autres situations ? » Je pense que l'on fait un immense travail autour de permettre aux parents de croire en leurs compétences, de croire en leurs capacités... d'amener du changement (professionnel 5).

Une professionnelle parle de « *capacitation* » des parents, de leur montrer qu'ils peuvent continuer à développer des compétences tout au long de leur parcours (professionnelle 3). Quant aux parents, ils se disent encouragés grâce à ce soutien émotionnel et d'estime et être confortés dans leurs compétences de résolution de problèmes, ce qui augmente leur sentiment de compétence, de confiance en soi, de capacité de jugement et d'autonomie. Grâce à cet accompagnement, des parents disent avoir pris conscience de leur capacité à changer les choses :

Me faire prendre conscience de quelque chose que je peux exploiter... Elle me montre finalement que, par là, par cette marge de liberté, je peux faire beaucoup de choses et je peux faire changer des choses sur lesquelles je me plains (mère 6).

Ce travail de réflexion et de conscientisation est possible grâce à la bienveillance et à l'empathie des professionnel·le·s, la qualité du lien, le soutien dispensé et la déconstruction des normes de la « *bonne parentalité* ».

Conclusion

Nos résultats illustrent les tensions et enjeux présents dans l'accompagnement à la parentalité – notamment en matière de normativité –,

dans le développement des compétences parentales et d'*empowerment*⁶. En analysant l'intervention professionnelle sous l'angle du soutien social reçu selon les professionnels·le·s et de soutien social perçu selon les parents (Bruchon-Schweitzer, 2002), nous avons principalement relevé des éléments de soutien émotionnel, d'estime et informatif. En effet, il y a tout d'abord, autant pour les professionnels·le·s que pour les parents, les enjeux de la construction d'un lien de confiance, et ce, par un soutien émotionnel *via* une écoute active non jugeante et par un soutien d'estime *via* une compréhension empathique des difficultés et des besoins parentaux. Ce soutien émotionnel et d'estime, perçu par les parents comme très aidant, permet à ces derniers d'être rassurés sur la « normalité » de leur vécu de parents, de déculpabiliser et de se sentir compris et considérés. On observe dans ce cadre une déconstruction de l'idéal de la parentalité qui remplace la vision du parent « parfait » par celle du parent « normal » qui doute, qui s'inquiète et qui commet des erreurs.

La création de cette alliance, grâce à cette posture professionnelle bienveillante, permet ensuite d'entamer le travail de coconstruction des problèmes et des solutions, en faisant réfléchir les parents sur les pratiques de la parentalité, comportant également un aspect normatif. En effet, les parents sont invités à se positionner dans un foisonnement de normes parentales et à élaborer eux-mêmes les réponses aux difficultés éducatives rencontrées, en s'appuyant sur leur expertise parentale concernant leur situation (Neyrand, 2022). Face aux problématiques concrètes amenées par les parents, les professionnel·le·s questionnent ces derniers et font part de leur expertise par un soutien informatif en matière d'éclairage sur la situation et de transmission de connaissances sur les besoins de l'enfant. Leur but est de coconstruire des solutions éclairées et concrètes avec les parents. Toutefois, la confrontation douce et des suggestions d'actions peuvent être utilisées, notamment en cas d'inquiétudes pour l'enfant. Dans ce genre de situations, un autre aspect normatif est abordé, à savoir celui des conduites parentales à adopter pour répondre suffisamment aux besoins de l'enfant dans leur situation singulière (Chamberland et

6. Nos résultats relèvent aussi, indirectement, la question du genre dans le champ de la parentalité. En effet, notre échantillon se compose majoritairement de femmes, à l'instar de nombreuses études sur la parentalité qui mettent en évidence une centralisation de l'intervention sur des femmes par des femmes (Cardi, 2010).

Milani, 2021). En se centrant sur les besoins de l'enfant, les conduites à adopter sont discutées et réfléchies avec les parents.

L'intervention professionnelle vise à augmenter les compétences des parents *via* un travail réflexif, de prise de position et d'actions. Chaque professionnel·le se considère comme l'accompagnant·e du parent, en offrant un soutien d'estime par la valorisation des compétences déjà présentes, en validant qu'il est un « bon parent » malgré les difficultés et en proposant un travail de prise de conscience des compétences acquises. Ce soutien d'estime et ce travail de conscientisation sont également fortement mis en avant par les parents de notre étude. En d'autres termes, le soutien social reçu contribue à développer le sentiment de compétence parentale (Razurel *et al.*, 2011).

Dans nos résultats, de nombreux éléments du développement du pouvoir d'agir ont été identifiés, comme le travail d'écoute des besoins, la coconstruction des problèmes et des solutions (Girard *et al.*, 2014), la prise de confiance et la reprise du contrôle de leur vie par les parents (Le Bossé, 2003). Soutenir, valoriser les compétences des parents et leur capacité à trouver des solutions par eux-mêmes permet aux parents de gagner en confiance concernant les actions qu'ils mettent en place (Sellenet, 2012) et de tirer un enseignement réutilisable à l'avenir (Le Bossé, 2003). Comme l'expliquent Jean-Marie Miron et François Tochon (2004), il s'agit de mutualiser les compétences et expertises des parents et des professionnel·le·s, afin d'offrir un espace d'expérience (re)qualifiante du « pouvoir être parent ». C'est ainsi que les parents pourront se sentir qualifiés pour résoudre les difficultés relatives à l'éducation de l'enfant. Ces auteurs soulignent l'importance de favoriser une pratique réflexive de la parentalité en faisant en sorte que les parents puissent puiser dans les savoirs d'autrui et choisir des stratégies leur permettant d'agir selon leurs objectifs et valeurs, en fonction de la complexité de leur situation.

L'analyse des entretiens entre les parents et les professionnel·le·s montre, selon nous, une approche sociologique (Lamboy, 2009), car il est question de travailler *avec* les parents (Karsz, 2004) dans l'élaboration des solutions en fonction de leurs difficultés et situations concrètes (Bachmann *et al.*, 2016). Cette approche permet d'éviter, d'une part, d'entrer dans des pratiques professionnelles psychologisant et individualisant les difficultés parentales (Neyrand,

2022) et, d'autre part, de diffuser des normes éducatives provoquant un sentiment d'incompétence des parents face aux idéaux prônés (Lamboy, 2009).

Enfin, notre étude met en évidence un autre enjeu professionnel, celui de pouvoir repositionner et valoriser le parent comme premier éducateur de l'enfant (Sehier, 2006), tout en se mettant d'accord sur des normes globalement partagées (Boutanquo *et al.*, 2014 ; Pioli, 2006). En effet, sortir des cadres normatifs ne signifie pas pour autant ôter toutes les normes, mais les coconstruire, car la parentalité se constitue de normes sociales définies par notre société (Houzel, 2011) et que ces normes sont sujettes à interprétations (Frauenfelder, 2016). L'image d'une parentalité « socialement autorisée » est reconstruite et négociée avec les parents (Berton *et al.*, 2020), car, lorsque les valeurs ou représentations des parents et des professionnel-le-s ne concordent pas, ou lorsqu'une potentielle mise en danger de l'enfant est perçue, un travail de réflexivité est encouragé. Un soutien peut alors être effectué en matière de recommandations, mais toujours en questionnant les parents afin d'agir dans une optique de coéducation (Frauenfelder, 2016).

Ainsi, sortir des dérives normatives des compétences parentales (Sellenet, 2009) n'est pas chose aisée et demande un travail de réflexion en matière de posture professionnelle. Dans ce travail d'équilibriste entre soutien des parents et protection de l'enfant, l'enjeu de l'accompagnement à la parentalité est de pouvoir déconstruire progressivement des normes, pour ensuite les (re)négocier et les (re)construire sous forme de normes partagées et des savoirs d'actions avec les parents. L'optique est de favoriser une démarche réflexive qualifiante en adoptant une posture bienveillante et non jugeante. Dans cette logique d'intervention, les professionnel-le-s jouent le rôle d'un médiateur de normes, au sens de Claire Chamberland et Paola Milani (2021), où il est question d'évaluer des besoins (et non des dangers) des enfants en collaboration avec les parents et de trouver des réponses à ces besoins. Cette perspective participative permet d'instaurer une alliance positive avec les parents et de diminuer le rapport asymétrique avec eux, ce que les parents de notre étude ont estimé très aidant. Elle permet également aux parents d'apprendre, de développer leur pouvoir d'agir et de se sentir mieux, car, finalement, l'accompagnement des familles vise la promotion et la prévention de

la santé non seulement de l'enfant, mais aussi de ses parents, dans une vision écosystémique.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Bachmann, L., Gaberel, P.-E., Modak, M. et Ansermet, C. (2016). *Parentalité : perspectives critiques*. EESP.
- Berton, F., Bureau, M. C. et Rist, B. (2020). La réflexivité comme compétence parentale. *Revue française des affaires sociales*, 2, p. 281-306. <https://doi.org/10.3917/rfas.202.0281>
- Boutanquoi, M., Ansel, D. et Bournel-Bosson, M. (2014). *Les entretiens parents/professionnels en protection de l'enfance : construire la confiance*. Observatoire national de l'enfance en danger (ONED).
- Bruchon-Schweitzer, M. (2002). *Psychologie de la santé : modèles, concepts et méthodes*. Dunod.
- Cardi, C. (2010). La construction sexuée des risques familiaux. *Revue des politiques sociales et familiales*, 101(1), p. 35-45. <https://doi.org/10.3406/caf.2010.2837>
- Chamberland, C. et Milani, P. (2021). Repères pour un renouvellement des pratiques en protection de l'enfance. *Vie sociale* (34-35), p. 141-158. <https://doi.org/10.3917/vsoc.212.0141>
- Conseil de l'Europe (2006, décembre). *Recommandation Rec(2006)19 du Comité des Ministres aux États membres relative aux politiques visant à soutenir une parentalité positive*. https://eurocef.eu/wp-content/uploads/2017/02/recommandations_parentalite_positive.pdf
- Cutrona, C. E. et Suhr, J. A. (1992). Controllability of stressful events and satisfaction with spouse support behaviors. *Communication Research*, 19(2), p. 154-174. <https://doi.org/10.1177/009365092019002002>
- Daly, M. (2007). *La parentalité dans l'Europe contemporaine : une approche positive*. Conseil de l'Europe.
- Déchaux, J. H. et Le Pape, M. C. (2021). *Sociologie de la famille*. La Découverte.
- Frauenfelder, A. (2016). Le retour de l'« enfance en danger ». Seuil de sensibilité, modes d'intervention et normes de parentalité en mutation. Dans B. Vittori Thion (dir.), *Au risque de la prévention. Enfance, jeunesse, familles et travail social : de la prévention précoce à la participation sociale* (p. 105-132). Éditions IES.
- Girard, K., Miron, J.-M. et Couture, G. (2014). Le développement du pouvoir d'agir au sein des relations parents-professionnels en contexte d'intervention précoce. *Phronesis*, 3(3), p. 52-62. <https://doi.org/10.7202/1026394ar>
- Guedeney, N., Guedeney, A. et Atger, F. (2010). *L'attachement : approche clinique. Du bébé à la personne âgée*. Masson.
- Hamel, M. P. et Martin, C. (2012). *Aider les parents à être parents : le soutien à la parentalité, une perspective internationale*. La Documentation française.
- Houzel, D. (2011). *Les enjeux de la parentalité*. Erès.
- Karsz, S. (2004). *Pourquoi le travail social ? définition, figures, clinique*. Dunod.
- Lamboy, B. (2009). Soutenir la parentalité : pourquoi et comment ? Différentes approches pour un même concept. *Devenir*, 21(1), p. 31-60. <https://doi.org/10.3917/dev.091.0031>

- Le Bossé, Y. (2003). La surdétermination des compétences parentales dans les mandats de protection de la jeunesse : un exemple d'aliénation ordinaire. *Sauvegarde de l'enfance*, 58(1), p. 49-56. [https://doi.org/10.1016/S0036-5041\(03\)90025-3](https://doi.org/10.1016/S0036-5041(03)90025-3)
- Martin, C., Hammouche, A., Modak, M., Neyrand, G., Sellenet, C., Vandenbroeck, M., Zaouche Gaudron, C., Dauphin, S. et Moeneclaey, J. (2017). *Accompagner les parents dans leur travail éducatif et de soin*.
- Martin, C. (2021). Regard rétrospectif sur l'éducation des parents. Dans M. Wawrzyniak et R. Scelles. *Parentalités en mouvement : des pratiques à inventer* (p. 17-32). Érès.
- Miano, É. (2019). La question des compétences parentales. Vers un baccalauréat parental ? *Le sociographe*, 65(1), p. 85-95. <https://doi.org/10.3917/graph.065.0085>
- Miron, J.-M. et Tochon, F. (2004). La difficile reconnaissance de « l'expertise parentale ». *Recherche et formation*, 47(1), p. 55-68. <https://doi.org/10.3406/refor.2004.1927>
- Modak, M., Gaberel, P. et Bachmann, L. (2017). « Parentalité » : promesses et écueils pour le travail social. *Actualité sociale*, 5(68), p. 9-11.
- Neyrand, G. (2022). Innovations, tensions et perspectives du soutien à la parentalité en France. *Recherches familiales*, 19(1), p. 7-18. <https://doi.org/10.3917/ff.019.0011>
- Pioli, D. (2006). Le soutien à la parentalité : entre émancipation et contrôle. *Sociétés et jeunesse en difficulté. Revue pluridisciplinaire de recherche*, 1. <http://journals.openedition.org/sejed/106>
- Razurel, C., Desmet, H. et Sellenet, C. (2011). Stress, soutien social et stratégies de coping : quelle influence sur le sentiment de compétence parental des mères primipaires ? *Recherche en soins infirmiers*, 106(3), p. 47-58. <https://doi.org/10.3917/rsi.106.0047>
- Sanders, M. R. (1999). Triple P-Positive Parenting Program: Towards an empirically validated multilevel parenting and family support strategy for the prevention of behavior and emotional problems in children. *Clinical Child and Family Psychology Review*, 2, p. 71-90. <https://doi.org/10.1023/A:1021843613840>
- Sehier, V. (2006). La place des REAAP dans l'évolution des relations parents/professionnels. L'exemple du Pas-de-Calais. *Informations sociales*, 133(5), p. 90-99. <https://doi.org/10.3917/inso.133.0090>
- Sellenet, C. (2008). Coopération, coéducation entre parents et professionnels de la protection de l'enfance. *Vie sociale*, 2(2), p. 15-30. <https://doi.org/10.3917/vsoc.082.0015>
- Sellenet, C. (2010). Approche critique de la notion de « compétences parentales ». *La revue internationale de l'éducation familiale*, 26(2), p. 95-116. <https://doi.org/10.3917/rief.026.0095>
- Sellenet, C. (2012). *La parentalité décryptée : pertinence et dérives d'un concept*. L'Harmattan.
- Sellenet, C. (2023). *Parentalités, normes et injonctions*. L'Harmattan.
- Stutz, H., Banwart, L. et Legler, V. (2016). *Rapports sur les familles, lignes directrices et concepts élaborés dans les cantons*. Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS.
- Vallerie, B. (2012). *Interventions sociales et empowerment (développement du pouvoir d'agir)*. L'Harmattan.
- Vermersch, P. (2010). *L'entretien d'explicitation* (6^e éd., nouvelle édition enrichie d'un glossaire). ESF.